

Page à retourner signé à l'association des fêtes,
Chez Mme Blondez Ingrid, 160 rue de st Omer 59670 Oxelaëre
accompagné de votre chèque de caution de présence de **30€ obligatoire pour toute réservation**

Emplacement gratuit en cabanon ouvert ou tonnelle

Marché de Noël- Samedi 12 décembre 2026

Parking de la salle polyvalente Oxelaëre

(Sous réserve des conditions sanitaires)

Entre :

L'association des fêtes et loisirs d'Oxelaëre, dont le siège social se situe 7, la place à Oxelaëre, organisatrice du marché de Noël qui se déroulera le samedi 12 décembre 2026 de 12h à 19h00.

Et l'exposant

Nom de l'entreprise et siret :

Nom et prénom :

Adresse complète :

Tél :

Courriel :

Choix : en cabanon ☐ Tonnelle collective : ☐ Je ramène ma propre tonnelle (préciser la taille) ☐

Cochez la ou les cases correspondant aux familles de produits que vous souhaitez commercialiser et veuillez préciser les marchandises (Pour éviter la concurrence, la **vente de tombola et d'alimentaire à consommer sur place est interdite** sauf avec accord préalable de l'association):

☐ Produits alimentaire du terroir uniquement à emporter _____

☐ Articles de décoration de Noël : _____

☐ Articles cadeaux : _____

☐ Autres : _____

Fait à : _____ Le _____

Déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions générales figurant sur la page 2. (A conserver)

Signature exposant

Mme Blondez Ingrid, présidente

Proposition Repas chaud sur réservations, au tarif exposants de 12€ plat seul (limité à 2 par exposants)

Frites et poulet sauce maroilles ou forestière ou Jambon Frites

Réservations Nombre de personnes Repas en intérieur ☒ en cabanons ☐

Total : 12X = Payé en espèce ☐ ou chèque ☐ à l'ordre de l'AFLO



Conditions générales de location (à conserver)

1) Désignation du chalet

Un cabanon d'environ 2m x 2m sera mis gratuitement à la disposition de l'exposant sur le parking de la salle polyvalente. Des emplacements tonnelles sont également possible 3 m en places limitées

2) Durée d'occupation

Le chalet est mis à disposition à partir de 10h jusqu'à 20h le samedi 12 décembre 2026.

3) Frais

Un cabanon est mis à disposition gratuitement.

Un chèque de caution (à l'ordre de l'association des fêtes) de 30€ est demandé pour garantir votre engagement au marché de Noël. Il vous sera rendu le samedi à **19h** à la seule condition d'avoir proposé des produits à la vente **durant la totalité des horaires du marché.**

4) Occupation des chalets

L'exposant est tenu de **respecter les horaires** d'ouverture du marché et de garder son emplacement ouvert jusqu'à la fermeture. (sous peine de ne peut pas se voir restituer son chèque de caution)

Il appartient aux exposants de prévoir :

- Tables d'exposition
- Le matériel de présentation des marchandises
- Le matériel de décoration de l'intérieur de son chalet sous le thème de Noël (le décor du fond est prévu)
- **Une rallonge électrique**
- L'éclairage intérieur
- chauffage non électrique autorisé

L'exposant doit remettre le chalet dans son état d'origine, vidé, nettoyé pour 19h

6) Eléments pris en charge par l'association

- L'installation des chalets
- La décoration extérieure des chalets et du site - La sonorisation du site
- La déco de fond des cabanons

7) L'assurance

Durant toute la journée du marché de Noël, l'association ne pourra être tenue pour responsable en cas de dégradation ou vol des marchandises contenues à l'intérieur des chalets pour quelque motif qu'il soit.

L'exposant s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer les marchandises et équipements qu'il aura entreposés dans le chalet pendant la durée du marché de Noël. L'exposant est responsable de son emplacement et des éventuelles dégradations.

Tout exposant déclare renoncer à tout recours qu'il serait en droit d'exercer contre l'organisateur en cas de dommages matériels causés en son préjudice et pendant le séjour des matériels, marchandises, objets divers.

8) Annulation

La réservation définitive du chalet ne sera validée qu'après réception de ce présent contrat accompagné du chèque de caution à

L'association des fêtes et loisirs Chez Mme Blondéz Ingrid
160 rue de St Omer
59670 Oxelaëre
0658662990

Le nombre d'emplacement étant limité, seuls les premiers contrats retournés complet pourront être validés.

L'exposant peut annuler son contrat jusqu'au **15 novembre** sans frais applicables. Une annulation de contrat au-delà de cette date entraînera la non restitution du chèque de caution de 30€. Toute annulation doit se faire par écrit.

Pour quelque raison le marché peut se voir être annulé en dernière minute, cela n'entraînera aucunes pénalités de part et d'autres des signataires.